

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jonathan KURKIENCY, maire.

Absents excusés : Pascale GREIBER (pouvoir à Jean-Pierre EDELMANN), Martine DETHOREY (pouvoir à Gérard MARCHAL), Norbert LEMOINE (pouvoir à Françoise SCHOINDRE), Sandrine GUILLARD (pouvoir à Bernard FRANCOIS), Karen FRATTINI (pouvoir à Bernadette LE GOFF), Jhonny MOUTON (pouvoir à Frédéric MAUSSION).

### ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « GESTION LOCALE »

Le CDG54 a approuvé la création d'une Société Publique Locale, dénommée Gestion Locale.

Il est proposé à chaque collectivité ou établissement affilié au CDG de procéder à la souscription d'actions pour entrer au capital et continuer à bénéficier des prestations facultatives actuellement proposées par le CDG, qui seront assurées par la SPL à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les compétences facultatives intègrent les domaines suivants : emploi territorial et assistance RH, conseil en organisation, prévention et santé au travail, assurances et économie de la donnée.

Le conseil municipal unanime adhère à la Gestion Locale en prenant 2 actions pour un montant de 200 € (100 € l'action), autorise la décision modificative du budget afin d'abonder l'article 261 pour l'achat des actions, désigner Jonathan KURKIENCY, titulaire et Bernadette LE GOFF, suppléante pour représenter la collectivité.

### RECRUTEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DU LOCAL COMMERCIAL ET LOGEMENT

Le maire rappelle au conseil municipal l'appel d'offres lancé pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre. Les critères de sélection étaient le prix, la méthodologie, les compétences, les qualifications et expériences et les délais. Le maire précise que la visite des locaux était fortement conseillée. La commission s'est réunie le 5 novembre. 5 offres ont été déposées et étudiées.

Le maire informe le conseil municipal que la Commission d'Appel d'Offres a retenu Cédric HERY, architecte, pour cette mission de maîtrise d'œuvre. Le forfait des missions est de 9,8% du coût des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 3 contre (J.P. EDELMANN, P. GREIBER, E. BERTRAND) et 1 abstention (B. DEFRANCE) approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres, concernant le recrutement de l'architecte Cédric HERY, autorise le maire à signer l'acte d'engagement avec l'architecte, autorise le maire à lancer les différentes étapes permettant la bonne réalisation de ce projet et autorise le maire à faire les demandes de subventions afférentes.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire rappelle au conseil municipal les subventions allouées chaque année aux associations. Il précise qu'une nouvelle association vient de se créer. Le conseil municipal unanime accorde les subventions suivantes : ACCA : 300 €, Aéroclub de la Mortagne : 300 €, AFAPS (fournitures scolaires collège) : 100 €, Comité des Fêtes : 300 €, Coopérative Scolaire : 950 €, Ecole Jeunes Sapeurs-Pompiers : 100 €, Familles Rurales : 900 €, FEP : 300 €, Football Club Montois : 900 €, La Gaule Gerbévilloise : 100 €, Les Côteaux de Mont : 100 €, Les Petites Mains Montoises : 150 €, Lumière et Arc en Ciel : 150 €, Section AMC : 200 €, Tennis Club Montois : 900 €, UNSS Collège de Blainville : 200 €, Les Barbouilleuses du Montois : 150 €.

### TRAVAUX ONF COUPES 2019

L'ONF propose d'ouvrir les parcelles 10, 11, 12, 13, 14 et 15 du bois Bailly à la coupe à partir de 2019. Les volumes prévisionnels varient de 100 à 270 m<sup>3</sup> par parcelle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019, et demande à l'ONF de procéder à ses travaux.

## MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CC3M SUITE A REPRISE DES ACTIVITES DU SIVOM

Le maire rappelle au conseil municipal la dissolution du SIVOM et la reprise des activités par le CC3M. Afin de mettre en œuvre cette reprise, il est nécessaire de modifier les statuts de la CC3M par l'ajout de la compétence facultative et de l'alinéa suivant :

« Prestation de travaux de déneigement, d'entretien des espaces verts, chemins forestiers et menus travaux techniques : La Communauté de Communes peut proposer à des Communes membres et non membres de l'intercommunalité la signature d'une convention de prestation de service afin de mettre en place une intervention des services techniques intercommunaux pour des travaux d'espaces verts, d'entretien des chemins forestiers, d'éclairage public, de déneigement et/ou de menus travaux en bâtiment (Peinture par exemple). ». Accord unanime du conseil.

## MISE EN PLACE DU PROJET URBAIN PARTENARIAL

Le maire informe le conseil municipal que Pierres et Territoires souhaite investir dans la création d'un lotissement de 28 parcelles. La commune, ne pouvant pas supporter les dépenses des réseaux et voirie, il est proposé une convention de Projet Urbain Partenarial. Cette convention permet une prise en charge totale des travaux sur le domaine public. Un marché sera lancé pour les différents travaux (création de trottoirs, éclairage public, réseaux), les travaux débiteront dès versement de la somme correspondante. Le conseil municipal unanime approuve cette convention et autorise le maire à la signer.